

Les conséquences en Suisse du Crime Organisé en Bande par les Francs-Maçons avec la complicité des pouvoirs public et judiciaire dans ces crimes.

Dans ce courrier en ligne sur www.worldcorruption.info/reserves_civiles.htm (Plaintes au DFJ), les liens en bleu sont actifs.

Extrait remanié d'une plainte de Daniel CONUS et Marc-Etienne BURDET adressées au Département fédéral de la Justice en 09.2017

L'escroquerie des royalties sur les brevets FERRAYÉ à Genève, a constitué la plus gigantesque escroquerie et le plus grand détournement d'argent de l'Histoire, lesquels ont servi à la constitution de centaines de Clubs de services contrôlés par la Franc-Maçonnerie. De nombreuses **entreprises dans tous les secteurs de l'économie en Suisse**, dont le but était pour les membres du Crime Organisé en bande, de blanchir l'argent détourné, était aussi d'escroquer les patrimoines de citoyens divers : **Exemple 1 ; Exemple 2 ; Exemple 3 ; Exemple 4.**

L'exemple 2 ci-dessus, de l'affaire CONUS démontre que c'est juste deux mois avant que les époux aient déposé leur demande de divorce à l'amiable – avec leurs accords notariés – auprès du Juge du Tribunal de la Veveyse présidé par le « juge » Jean-Pierre SCHROETER à **Châtel-St-Denis, que se fondait le LION's Club de la localité**, par 19 entrepreneurs de la région qui avaient décidé d'anéantir financièrement la famille Conus. Cette période coïncide avec la levée des séquestre sur les royalties FERRAYÉ – **USD 3'000 milliards à l'époque...**

L'enquête sur l'affaire Conus a démontré clairement que suite à cette gigantesque escroquerie de détournement et blanchiment d'argent au départ de Genève – en fondant ses centaines de Clubs de services – **les Francs-Maçons ont pris le contrôle de la Justice, de la Presse, de la Police, de la classe politique et des milieux économiques en Suisse...** Tout cela au détriment du citoyen lambda, lequel subit également d'autres escroqueries au travers de procédures illégales, menées en violation des droits garantis par la CEDH dans le but de préserver l'impunité des criminels.

Une Fiduciaire en Suisse, à la demande des victimes, a fait une analyse sur cette gigantesque escroquerie des royalties FERRAYÉ et sur les pertes financières pour l'ensemble du peuple suisse.

Si les membres des différents groupements précités n'avaient pas commis cette gigantesque escroquerie, par l'imposition des revenus de Joseph FERRAYÉ, le fisc Suisse – tant au niveau cantonal (Genève) qu'au niveau fédéral – aurait encaissé l'impôt sur un revenu avoisinant les **3'000 milliards de dollars à l'époque en 1995**, soit plus de 54'000 milliards de francs à ce jour. Cette imposition aurait profité à l'ensemble du peuple suisse. Voir aussi la page « **Réserves civiles** » contre les Cantons et la Confédération.

Les atouts et autres profits qui en auraient résulté, auraient pu être une baisse générale des impôts en Suisse, une diminution du prix de l'essence, des primes de la caisse-maladie (toutes centralisées au travers de ce blanchiment et qui ont ensuite créé artificiellement l'escalades des primes), et une amélioration notable des infrastructures et des finances tant fédérales que cantonales.

Ce détournement d'argent ne profite depuis lors et jusqu'à ce jour, qu'à une minorité d'individus, lesquels sont membres des Clubs Francs-Maçons et font partie des différents milieux que sont le pouvoir judiciaire, le pouvoir politique, la police, le monde de l'économie, la presse, etc. Le

Conseiller National Dominique DE BUMAN, alors vice-Président du PDC Suisse, l'avait dénoncé à l'époque et ils l'ont contraint à se rétracter. Le Pouvoir judiciaire central suisse n'a jamais enquêté et on comprend pourquoi quand l'on sait que le **Procureur général de la Confédération Michael LAUBER** faisait partie à l'époque des **services de FedPol** qui participait directement à l'escroquerie avec la complicité du Procureur général de Genève **Bernard BERTOSSA**.

Tout cela a complètement faussé l'économie Suisse et par extension **européenne et mondiale** et plus grave encore, ces membres ont pu en toute impunité se lancer à **la conquête d'autres escroqueries** en pratiquant la violence judiciaire à l'encontre de toutes les victimes qui les dénoncent pour leurs actes criminels.

De surcroît, en faussant l'économie, ces individus ont condamné depuis 1995 des petites et moyennes entreprises en Suisse, lesquelles auraient pu perdurer grâce à l'impôt qui aurait pu être encaissé et qui aurait profité aux diverses institutions de notre pays. Au lieu de cela, elles ont dû mettre la clef sous la porte et cela dans tous les secteurs, que ce soit les milieux agricoles, le secteur primaire, secondaire ou tertiaire.

Vu ce qui précède, vous comprendrez aisément que cette affaire ne peut plus durer, que les coupables doivent être condamnés et que l'argent doit être restitué aux personnes à qui il revient, et cela **sous la responsabilité et la garantie de l'Etat suisse qui a permis cette gigantesque escroquerie et celle des plus petites qui ont suivi**.

En conclusions, je demande à l'office fédéral de la Justice, ainsi qu'au Chef du département fédéral de la Justice, de prendre les dispositions suivantes :

- 1.- Qu'une enquête neutre et indépendante soit ouverte sur l'escroquerie des royalties FERRAYÉ pour la défense desquelles j'ai aussi été mandaté (mandat du 19 mai 2007). Cette enquête doit démontrer que des personnes ont détourné les royalties sur les brevets d'extinction et de blocage des puits de pétrole au KOWEIT et ensuite sur la vente des systèmes à tous les Pays pétroliers.
- 2.- Que les personnes responsables, lesquelles ont détourné ces royalties, soient traduites en justice.
- 3.- Qu'une enquête soit ouverte afin de déterminer le montant exact du détournement de fonds, lequel était imposable tant au niveau cantonal (Genève) que fédéral, puisque Joseph FERRAYÉ Résidait alors à Genève et attendait la résolution de son affaire pour y déposer ses papiers et faire venir sa famille en Suisse.
- 4.- Que cet argent soit reversé à qui de droit.
- 5.- Que l'office fédéral ordonne une enquête sur le blanchiment d'argent par les membres de Clubs : entrepreneurs, industrie, chimie, Assurances, Banques, etc., pouvoirs judiciaires, administratifs et politiques, et que **tous les biens accumulés à ce titre soient séquestrés, à commencer par les réserves d'or et les devises de la Banque nationale**.

Dans le cadre des affaires privées (exemples 1 à 4 cités plus haut – liste non exhaustive), que suite aux escroqueries de patrimoines familiaux et autres violences judiciaires, l'office fédérale doit prendre les dispositions suivantes :

- 1.- Les 41 personnes dénoncées par Daniel CONUS, responsables de l'escroquerie de son patrimoine et pour ses condamnations successives à plus de 50 mois d'emprisonnement, doivent être poursuivies pour escroquerie, complicité d'escroquerie, abus d'autorité et tout chef d'accusation en fonction des faits dénoncés.
- 2.- Les membres fondateurs du LION's Club de la Veveyse, à l'origine avec 6 membres du PDC fribourgeois, tous organisateurs de cette escroquerie débutée en 1995, voient leurs biens personnels séquestrés. Par extension, il en est de même de tous les membres de Clubs qui auront d'une manière ou d'une autre contrevenu aux intérêts de Citoyens.
- 3.- Que soit ordonné à l'Etat de Fribourg d'indemniser la famille Conus pour le montant de plus de Fr. 22'683'250.- millions (francs suisses) selon la facture présentée. Qu'il en soit de même pour tous les Citoyens qui présentent une demande en indemnisation quel que soit le Canton, avec la garantie de la Confédération (**exemple BURDET** etc.)
- 4.- Qu'il soit ordonné aux membres du Tribunal Cantonal et aux membres du Tribunal pénal fribourgeois dans les affaires CONUS et **SAVIOZ** et pour les autres Victimes d'autres Cantons (**exemple BURDET VD – GUTKNECHT VD** Etc.) l'interdiction de prendre toute décision dans le cadre de ces affaires jusqu'à **mise en applications des 7 requêtes** adressées au Conseil Fédéral le 23 mai 2015.
- 5.- Que soit ordonné de poursuivre en justice les membres du PDC suisse complices de cette escroquerie et de ces violences judiciaires, à savoir M. Dominique de BUMAN, Yannick BUTTET, Christophe DARBELLAY et tout autre politicien qui a abusé de son autorité pour contrevenir à l'Etat de Droit **Exemple 5 – Exemple 6 – Exemple 7 – Exemple 8**.
- 6.- Que toutes les personnes assermentées du PDC et d'autres partis politiques (www.worldcorruption.info/reserves_civiles.htm - **Candidature Conseil Fédéral**), lesquelles ont œuvré dans cette violence judiciaire aux fins d'escroquer des Citoyens par des mensonges, de faux procès-verbaux ou incomplets, une médiation expérimentale truquée en violant systématiquement la liberté d'expression, en contribuant activement ou passivement à des escroqueries et au blanchiment d'argent etc., soient exclues de la pratique de leur pouvoir d'influence et de leur fonction et de tout poste au service du public.
- 7.- Que tous les membres du pouvoir judiciaire dans le cadre des affaires touchant aux manquements commis dans l'application de l'Etat de Droit, soient démis de leur fonction avec effet immédiat et qu'ils soient poursuivis pénalement.
- 8.- Que tous les jugements rendus à l'encontre des Victimes soient annulés.
- 9.- Que toutes les inscriptions figurant aux casiers judiciaires de celles-ci soient radiées.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente et dans l'attente de vos nouvelles, etc.

*Les Victimes du Crime Organisé en Bande
par la Franc-Maçonnerie*